



ASSOCIATION LES AMIS DE SAINTE MARIE
ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2020
PROCES VERBAL

L'assemblée générale de l'association s'est réunie le samedi 19 septembre 2020 à 17 heures dans la salle polyvalente de Sainte Marie, dans le respect des règles de sécurité prescrites.

Dans son mot d'accueil, le Président Jean-Marc HAINIGUE rappelle que nous vivons une période anxiogène qui a connu des précédents moins médiatisés, Facebook, WhatsApp ou BFM n'existant pas, comme la grippe espagnole ou l'après mai 1968. Pour tenter de conserver malgré tout un contact avec les adhérents la publication de l'Echo des Criques a été multipliée par deux et diverses démarches ont été effectuées par l'association dont notamment celle ayant permis la réouverture du marché de Sainte Marie ayant permis aux personnes de sortir, de se rencontrer de nouveau tout en respectant, bien sûr les règles de protection et de distanciation.

I – PARTIE STATUTAIRE

Avant le rapport d'activité, le Président exprime un hommage appuyé à Michel BRIERE qui fut président de l'association pendant 5 ans, fonction qu'il a quittée en 2000 dans sa 80^{ème} année et décédé au début de l'année âgé de 100 ans.

1. Rapport d'activités, une année sous masques

L'année 2019 aura été active et aura connu un travail de partenariat avec la mairie auprès de laquelle nous sommes souvent intervenus pour de multiples demandes, pas toujours acceptées mais permettant de faire avancer des dossiers. Partenariat également avec les 5 autres associations de quartier. Cela existait auparavant, mais les contacts ont été plus fréquents pour traiter des problèmes similaires rencontrés, notamment quand on parle de circulation douce, de chemin côtier. Ces rencontres permettent une coordination des actions pour parvenir à un résultat le plus satisfaisant possible pour l'ensemble des habitants de PORNIC.

La révision du PLU avait été engagée depuis plus d'un an mais interrompue en raison de la campagne électorale puis de nouveau en raison de la crise sanitaire que nous connaissons, interdisant les réunions de plus de 10 personnes.

Aujourd'hui les réunions vont reprendre mais nous n'avons pas attendu et avons obtenu une rencontre avec le représentant de la Mairie, M. Edgard BARBE et la directrice du nouveau service du patrimoine que la mairie met en place avec une équipe plus solide, plus compétente en matière de gestion du patrimoine tant privé que public (patrimoine privé dans son aspect urbanisme)

Nous avons également eu une rencontre avec l'adjointe déléguée à Sainte Marie sur Mer, Brigitte DIERICX très disponible.

Un travail de partenariat aussi sur une meilleure sécurisation des accès à la plage Montbeau, les rampes des escaliers étaient rouillées, voire partiellement cassées, présentant un réel danger pour les personnes et les enfants. La réparation a pu être faite au courant de l'été.

Le partenariat c'est aussi la remontée des infos notamment sur la Corniche du Porteau, la cohabitation entre les vélos et les piétons sur le chemin douanier mais également entre les vélos, les piétons et les voitures sur la route de Corniche, cohabitation qui devra présenter plus de sécurisation qu'aujourd'hui.

Autre sujet, l'imperméabilisation des sols. Nous n'avons pas choisi la date de l'assemblée générale en fonction de la météo et certains d'entre vous ont peut-être vu en début d'après-midi leur terrain ou leur maison inondés, une grande surface de bricolage est actuellement inondée. Il y a un problème évident d'imperméabilisation des sols qui se répète de semaine en semaine, d'année en année, de saison en saison. On a connu cela au 1^{er} trimestre, puis au troisième trimestre de cette année et nous le connaissons sans doute encore dès qu'il y aura des phénomènes pluvieux importants. Nous avons un sol argileux ou schisteux peu absorbant et en même temps, nous avons une imperméabilisation des sols importante, même à titre privé parce qu'il est plus facile de garer la voiture sur

une surface dure que sur un espace vert qu'il faut entretenir. En outre, les eaux de ruissellement posent un problème non seulement de sécurité mais également de pollution des eaux marines puisqu'elles arrivent toutes à la mer.

Sur la Corniche du Porteau, nous avons émis un avis unanime du Conseil d'Administration sur le sens de circulation, correspondant à celui qui a été adopté de façon expérimentale. Il y a lieu maintenant de revoir cette expérimentation, la sécurisation des piétons, le sens de circulation sur la rue Adrien Thierry, le réaménagement et la création de parkings etc.... Nous en reparlerons tout à l'heure à l'occasion du débat avec les représentants de la municipalité.

Voilà pour les activités de l'année.

2 - Les projets d'avenir

Les projets pour l'année à venir consistent en :

La poursuite de la concertation avec les autres associations

La poursuite de la discussion sur la révision du PLU

Les enjeux de déplacements vers les villages de Sainte Marie

La poursuite de la concertation sur l'aménagement de la Corniche du Porteau, certains d'entre vous, notamment les habitants de la rue des Sablons et de la corniche, ayant déjà reçu un sondage. La question est de savoir s'il faut transformer l'essai en maintenant le sens unique, dans ce sens ou inversement, rétablir le double sens ou encore faire autre chose, chacun ayant des idées auxquelles on ne pense pas.

La poursuite des concertations c'est la veille de la qualité de vie, la prévention et la lutte contre les nuisances. Souvenez-vous de la discothèque. La question est maintenant réglée mais il peut y avoir d'autres nuisances auxquelles nous devons être attentifs. C'est pourquoi nous avons un référent sécurité en la personne de Claude notre trésorier. C'est lui qui est en relation avec la gendarmerie et qui nous transmet les messages d'alerte de cette dernière.

Une nouveauté festive destinée aux jeunes enfants, la recherche des œufs de Pâques. Nous voulions le faire cette année mais l'actualité nous en a empêchés. Nous tâcherons de le faire l'année prochaine. Cela permet d'attirer l'attention des jeunes parents nouveaux habitants sur l'existence de l'association

3 – Combien de membres sommes-nous ?

2013 – 198 adhérents

2018 – 227 adhérents

2019 – 238 adhérents

2020 – 235 adhérents

4 – Rapport financier

Nous avons un compte chèque postal mais la poste ayant fermé nous avons clôturé ce compte pour ouvrir un compte au CREDIT AGRICOLE qui, lui, n'a pas encore fermé ! Il a un distributeur de billets, mais pas au centre bourg.

Nous avons des dépenses comparables aux autres années avec juste un poste de plus, la subvention à la SNSM qui me paraît normale vu notre situation en bord littoral. Une dépense supplémentaire exceptionnelle que vous verrez apparaître l'année prochaine, celle de trois drapeaux que nous sortirons lors de chaque manifestation en remplacement ou en complément de la grande banderole.

En total des dépenses, nous sommes à 2664,35 € auxquels s'ajoute l'achat des tickets de thalasso pour 2925 € soit une dépense totale de 5589,35 € pour des recettes de 5520,48 € comprenant les cotisations, les revenus financiers et la vente des tickets de thalasso soit un léger déficit de 68,87 €

TABLEAUX

COMPTE DE RESULTATS

POSTES ANALYTIQUES	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
<i>Ass. Assurances</i>	149,55		
<i>COT. Cotisations</i>		2613,00	
<i>DON. Dons à l'association</i>		10,00	
<i>DON SNSM</i>	150,00		
<i>IMP. Impression édition</i>	305,71		
<i>INT. Intérêts CNE 2018</i>		69,98	
<i>PTT. Affranchissement</i>	118,00		
<i>TEL. Frais télécom</i>	110,95		
<i>REC. Réception frais AG</i>	953,80		
<i>SEC. Secrétariat</i>	876,34		
RESULTAT D'EXPLOITATION	<hr/> 664,35	<hr/> 2692,98	<hr/> 28,63
<i>ACH. Achat thalasso</i>	2925,00	2827,50	-97,50
EXPLOITATION + ACTIVITES	<hr/> 5589,35	<hr/> 5520,48	<hr/> -68,87

TRESORERIE

	31/12/2018	31/12/2019	SOLDE
Compte chèque Postal	1679,03	360,74	-1138,29
Livret CNE	9330,56	9400,54	+69,98
Crédit Agricole	x	1231,44	+1231,44
	_____	_____	_____
SOLDE DE TRESORERIE	11009,59	10992,72	-16,97
Ccp à recevoir	195,00		+195,00
Cotisations 2019/2020	-169,00	-26,00	+143,00
	_____	_____	_____
	11035,59	10966,72	-68,87
Solde tickets thalasso	x	97,50	+97,50
	_____	_____	_____
SITUATION FINANCIERE			
AU 31/12/2019	<u>11035,59</u>	<u>11064,22</u>	<u>+28,63</u>

5 – Approbation du rapport d'activité et du rapport financier

Approbation des comptes et quitus au trésorier : **unanimité**

Approbation du rapport d'activité : **unanimité**

6 – Renouvellement du Conseil d'Administration

Comme dans toute association il y a lieu de renouveler, voire de compléter l'équipage qui le compose.

Statutairement un tiers des membres est sortant. Cela représente trois personnes :

- **Yves JAN, Bruno ISAIA, Claude LETERRIER**

Ces trois personnes ont décidé de se représenter à votre suffrage.

Deux membres du Conseil d'Administration ont décidé de quitter celui-ci tout en restant membres de l'association :

- **Gilles BERTHON** ancien président qui a beaucoup travaillé pour le compte de l'association, notamment sur le secteur des Bougrenets et sur le problème de la discothèque, a décidé de poser son sac et de se tourner vers d'autres activités

- **Cyril de BERRANGER** pense qu'il est temps de passer la main après bien des années passées au Conseil.

Deux nouveaux candidats :

- Bertrand ROZE, jeune retraité, passionné par le numérique
- Patrick HOYON, professeur de lycée professionnel jeune retraité, également passionné par le numérique.

Le vote doit normalement être effectué à bulletin secret, mais compte tenu de la situation sanitaire et pour éviter la manipulation des bulletins, il est demandé à l'assemblée si elle accepte exceptionnellement un vote à main levée. Aucune opposition n'ayant été soulevée, il y est procédé et les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

7 – Réception des élus – ouverture des débats

La partie statutaire de l'assemblée est maintenant terminée. Des adjoints du Conseil Municipal nous ont rejoints et nous ouvrons le débat avec eux sur la base des questions principales que vous nous avez posées par écrit. Il y a d'autres questions qui ont été posées par les uns et par les autres, qui rejoindront le questionnaire annuel traité en fin d'année ou en début d'année prochaine dans le cadre du dialogue institutionnel avec la Mairie.

Sont présents pour représenter la municipalité :

Brigitte DIERICX adjointe déléguée à Sainte Marie sur Mer

Edgard BARBE, samaritain, adjoint à l'urbanisme

Joël HERBIN, conseiller délégué à la mobilité

Daniel BRETON, adjoint chargé de la sécurité

Sujets à aborder :

Corniche du Porteau – rue Adrien Thierry

Avenue des Grandes Vallées

Les gens du voyage

Une antenne Free

La revitalisation du centre

Un sentier des peintres

a) La corniche du Porteau

Nous avons connu fin juin, début juillet un beau cirque les automobilistes faisant n'importe quoi et même pire que les années précédentes, notamment en matière de stationnement. Un grand merci à la police municipale qui a vite réagi et a pu y mettre bon ordre. Cela a coûté cher aux contrevenants, le stationnement sur les pistes cyclables entraînant des amendes de 270 €.

Cette expérience a montré l'intérêt de plus de fluidité de la circulation mais doit être améliorée. Un calendrier devrait être élaboré afin que nous sachions ce qui va se passer dans les mois ou les petites années à venir. En effet on ne change pas le sens de circulation dans un quartier sensible en quelques mois, dans un secteur sensible le long de la falaise.

Daniel BRETON : Concernant la Corniche du Porteau il y a une mise en place rapide et provisoire, ça veut dire qu'à partir de maintenant l'avenir vous appartient en tant que samaritains et plus spécialement aux habitants de la rue des Sablons et des rues adjacentes et ceux de la corniche du Porteau et de la rue Adrien Thierry. Les habitants de ces rues vont recevoir ou ont reçu une lettre du maire donnant toutes les explications pour une première étape et demandant l'avis de chacun sur le fait de savoir s'il faut effacer le marquage provisoire ou non ou toutes autres solutions et d'effectuer une projection dans l'avenir en vue d'un aménagement définitif et là, toutes les idées sont bonnes à prendre.

Délai de réalisation pour un aménagement définitif, si tout va bien, un achèvement des travaux entre l'automne 2022 et Pâques 2023. C'est à dire , deux étés à passer encore en mode provisoire.

Questions :

***Question :** La concertation ne concerne que les habitants de la rue des Sablons, de la Corniche et de la rue Adrien Thierry. Or, il y a des nuisances sur la rue des Bougrenets dont le trafic automobile a été excessivement augmenté du fait du sens unique. **Réponse :** Un questionnaire a été adressé effectivement aux seuls habitants des rues concernées mais rien n'empêche ceux dont les rues sont impactées de se manifester et le débat est loin d'être clos et s'étendra vraisemblablement sur 2 ans.*

***Question :** Pourquoi 2023 ? **Réponse :** Des travaux d'une telle ampleur nécessitent des études techniques, une réflexion sur la manière dont le projet sera réalisé, après concertation, l'établissement des marchés et le lancement des appels d'offre. Les études topographiques vont commencer 1ere quinzaine de novembre 2020 et le reste suivra pour un début de chantier après la Toussaint 2022 et un achèvement pour Pâques 2023.*

***Question :** La réflexion doit être globale et concerner l'ensemble des personnes qui se déplacent sur ce secteur de la commune :voitures, piétons, handicapés, poussettes, vélos et, notamment pour ces derniers il faut prévoir des parkings à vélos. **Réponse :** Bien entendu la réflexion portera sur l'ensemble des points soulevés.*

***Question :** La saison estivale entraîne une forte augmentation de la volumétrie des véhicules sur la corniche. Est-il prévu des parkings ou autres*

dispositions pour rendre la corniche quasiment piétonne ? **Réponse** : Pour l'instant il n'est rien prévu l'étude n'ayant pas commencé, ce qui est prévu c'est de n'oublier personne.

Question : Les personnes désirant rejoindre le bourg à partir du Porteau peuvent passer soit par la rue des Bougrenets soit par la Maison Vigneux. Le choix de cette dernière est de plus en plus fréquent et cela créé une dangerosité importante, notamment avec la navette et les entreprises qui empruntent ce chemin plus rapide pour rejoindre le bourg. Le chemin Vigneux est limité à 30 km/heure pas toujours respecté. Ne pas créer de nouveaux dos d'âne, mais peut-être une chicane aux deux entrées du chemin. **Réponse** : Une réponse très globale qui ne va pas faire plaisir à tout le monde, le réseau routier est constant dans sa longueur et dans sa largeur et il y a de plus en plus d'habitants sur Pornic et les communes voisines et beaucoup de personnes se déplacent vers la côte. Donc il y aura de plus en plus de véhicules motorisés sur les côtes à PORNIC et partout en France. Il sera tenu compte de ces contraintes dans les futurs plans de circulation et de sécurité.

Question : Connaissez-vous une route qui, sur 1.100 mètres, contient 14 panneaux de signalisation, 6 plateaux ralentisseurs, 16 bandes rugueuses, 2 dos d'âne, un feu tricolore en panne six mois par an et qui est fréquentée par jour par 150 autobus aller-retour et des centaines de véhicules. Il s'agit de la route allant du Val St Martin au lycée et à la Chalopinière et qui dessert, outre le lycée, un hôtel de 100 chambres, ALPHALINK dont la surface a doublé et qui reçoit 120 véhicules, les nouveaux bâtiments à usage de bureau, sans compter la circulation de passage. **Intervention d'Alain Belvèze, membre du CA** : Je ne pense pas que ce soit le lieu pour débattre de ce genre de questions, il y en a certainement plusieurs, mais cela risque de nous entraîner très tard. Si le président en est d'accord, je propose que l'on mette sur notre site internet le questionnaire et nous nous engageons à relayer vos questions en les transmettant à la municipalité. Pour rebondir sur cette intervention, le président précise que Sainte Marie n'est évidemment pas que la bande côtière mais remonte loin dans les terres, que ce secteur du Val Saint Martin, la Chalopinière est un secteur en plein développement sur les activités tertiaire et effectivement des questions se posent, notamment des enjeux de sécurité. La question a été posée, il l'a entendue, l'association va la relayer.

Question à entrées multiples : Boulevard de l'Océan des camping-cars stationnent et empiètent sur la voie de circulation voitures, lesquelles doivent empiéter sur la voie cycliste, les vélos empiètent sur la voie piétonne et les poussettes vont bientôt se retrouver à la mer. Un feu s'est déclaré cet été entre les

trous 1 et 2 de l'ancien golf 9 trous et il a été extrêmement difficile au camion de pompiers d'y accéder. Cette partie de la commune est très sujette à des feux de broussaille. Par ailleurs, faute de place de stationnement des véhicules stationnent devant les bornes incendie. Enfin, une **deuxième** rampe est demandée depuis un an pour l'escalier de descente à la plage de la Noëveillard.

La question est enregistrée. Il est proposé de s'arrêter là et de relayer ces questions auprès de la municipalité.

M. BRETON conclut ce chapitre en précisant que la municipalité est en attente d'une participation d'un maximum de personnes pour trouver la meilleure façon d'aménager la corniche du Porteau. Il y aura certes des impondérables mais il faudra essayer de faire au mieux pour satisfaire un maximum de personnes et c'est bien l'intention des élus.

b) Les gens du voyage.

Question : Compte tenu de la situation sanitaire il n'y a pas eu de grands rassemblements organisés pour permettre à cette population de se réunir dans le cadre de leurs rites de leur religion, aux mois de mai, juin et juillet. Localement le terrain « grands rassemblements » de Trignac était fermé comme ceux des Saintes Marie de la Mer. Il en est résulté que les gens du voyage sont venus cet été sur les côtes bretonnes et vendéennes et nous avons été envahis à plusieurs reprises sur le terrain de rugby par ces personnes qui, outre ont utilisé de manière dérobée l'électricité, ont causé de nombreuses nuisances aux environs. Des nuisances sonores avec les chiens aboyant en quasi permanence, mais plus graves ou désagréables, avec les déchets humains rejetés en bordure immédiats des lotissements. Ce sont des personnes qui n'ont pas les mêmes modes de vie que les nôtres et qui, plutôt que d'utiliser les sanitaires de leurs caravanes, utilisent les chemins creux, les sentiers, les chemins de randonnée, les bosquets, les arrière-cours et j'en passe. Il en est résulté, pour beaucoup, un sentiment de ras-le-bol. La question est : **Quid pour 2021 ?**

Réponse : Nous avons reçu effectivement beaucoup de plaintes de personnes à ce sujet. La Mairie n'a pas la main mise et n'a pas la possibilité de les renvoyer. Dès leur arrivée une plainte est déposée, ils restent 15 jours et repartent ailleurs. Il faut donc rendre l'accès impossible, par exemple en creusant un fossé autour du terrain comme cela a été fait autour de l'espace vert de la zone commerciale du centre Leclerc.

Question : Existe-t-il des statistiques sur la sécurité à PORNIC, son évolution ? Des portails sont cassés, des grilles défoncées, on a essayé de couper le

doigt d'une personne pour voler sa bague de fiançailles, beaucoup de voitures sont vandalisées etc...

Réponse : *Il n'y a pas de statistiques, la gendarmerie ne les communiquant pas et n'étant pas autorisée à les communiquer. La question sera remontée à M. BRARD et éventuellement plus haut si nécessaire.*

c) Antenne FREE

Question : *Un projet d'antenne de 30 mètres de haut derrière le quartier du Clos du Bocage, a fait l'objet d'une demande de permis de construire par FREE, lequel a été refusé par le Maire. En procédure contentieuse, le juge des référés a donné tort au Maire. Où en sommes-nous ?*

Réponse : *Le juge a demandé à la Mairie de réinstruire le dossier, ce qui a été fait et a généré la délivrance d'une autorisation. Mais la plainte déposée n'a pas encore été jugée au fond, et ne le sera que dans une quinzaine de mois si non plus. Si la décision est favorable à la Mairie (il y en a eu 2 favorables en Loire Atlantique) FREE ne pourra construire son antenne ou devra la démolir s'il l'a construite entre temps. Chacun est invité à déposer ses observations et son avis en mairie. C'est notamment sur ces bases que le juge donnera son avis.*

Un adhérent explique qu'une solution consiste à autoriser la construction d'une antenne sur un terrain public, voire à construire cette antenne, mais à condition qu'elle soit utilisable pour tous les opérateurs, à l'exclusion de toutes autres antennes. Un débat s'en suit.

d) Revitalisation de notre centre bourg.

Question : *Plusieurs points concernant cette revitalisation ; « Le petit 4 heures », l'espace de jeux derrière les toilettes publiques, l'usage prévu du terrain de Madame JOURDAN racheté par la Mairie rue Charles de Foucault, le déplacement éventuel du marché, l'installation d'un nouveau distributeur de billets suite à l'enlèvement de celui de la poste, à quel coût et pour quel usage, la maison médicale, l'aménagement du rond-point devant la pharmacie dont la dimension devrait être revue. Pouvez-vous nous donner des précisions sur les éléments.*

Réponse : *En préalable, il est indiqué que la Mairie a signé une opération de revitalisation des territoires (ORT) ayant pour objet le développement des commerces et de l'habitat dans les centres. Les actions portées dans ce cadre, peuvent permettre aux commerçants et aux personnes qui veulent rénover de l'habitat pour réintroduire des personnes peuvent bénéficier d'aides. La mairie aura des budgets pour continuer à investir et rendre vivant les centres ville.*

En ce qui concerne le petit 4 heures une réflexion est en cours. Il faut retirer les cuves d'essence qui s'y trouvent, cet emplacement ayant été occupé jusqu'à la fin des années 70, par une station-service.

Le terrain acquis par la Mairie rue Charles de Foucault l'a été pour empêcher une opération immobilière. Il n'y a pas encore de décision prise pour son utilisation. C'est aux habitants de donner des idées. Ces deux terrains seront, en tout état de cause réaménagés pour améliorer le quartier.

Il n'a jamais été question de déplacer le marché afin de conserver sa visibilité.

Il y a des problèmes de places de stationnement. Une réflexion est en cours mais il est trop tôt pour en parler.

La maison médicale n'est pas à proprement une maison médicale. C'est un projet privé qui permettra l'installation de 4 médecins et d'un cabinet infirmier. Le permis de construire a été délivré.

Pour installer un distributeur de billets, il faut ériger une construction, environ 30.000 €, verser à l'opérateur (la Brinks) le coût de l'installation du DAB, 17.000 €, puis payer un loyer mensuel de 1.300 € qui passerait à 1.700 € s'il y avait moins de 1.000 euros de retraits par mois. Aujourd'hui la plus-part des personnes paient au moyen de leur carte bancaire et de leur téléphone. En dépannage, des commerces du centre-bourg délivrent 30 euros, à condition, bien sûr de faire une acquisition chez eux. Au total, ces dépannages ne dépassent pas 400 € par mois. De ce constat, il est donc vraisemblable que nous n'aurons jamais de DAB à Sainte Marie.

En ce qui concerne le rond-point, il avait été modifié pour permettre aux camions de manœuvrer lors des travaux de construction de la maison de retraite et de l'immeuble riverain. Il doit être revu avec le constructeur ainsi que l'aménagement de celui prévu à l'entrée de la rue Notre Dame.

e) Avenue des Grandes Vallées

Question : *L'avenue des Grandes Vallée était une propriété privée qui a été cédée à la commune dans les années 60 semble-t-il, sous certaines conditions d'entretien. Elle présente des difficultés de circulation entre les différents usagers ; se pose la question de son aménagement et de l'entretien des arbres.*

Réponse : *Effectivement une personne a demandé à la Mairie de produire les actes de propriété de ces terrains, une demande en a été faite aux archives départementales, sans résultat à ce jour. Dès que ces documents auront été récupérés, une copie en sera remise à cette personne et à l'association.*

S'agissant de la sauvegarde du patrimoine végétal, la mairie est fortement impliquée ; plusieurs personnes devant rejoindre l'équipe et notamment l'ingénieur en environnement qui est sorti de l'école des paysages de Versailles doit prendre son poste d'ici 15 jours.

Nous avons entendu dire que tous les arbres de l'avenue allaient être coupés. Il n'en a jamais été question. Une étude sera faite pour déterminer si certains d'entre eux présentent un danger et le nécessaire sera fait avec replantation, le tout dans un souci constant de maintien de la qualité paysagère et végétale. L'avenue des Grandes Vallées est la plus belle avenue de Sainte Marie, il n'est pas question de lui faire perdre cette qualité.

Sur le plan de la circulation, une étude d'ensemble a été faite et il n'est pas à l'ordre du jour de revenir dessus. En attendant le réaménagement de l'avenue, une chicane a été installée à peu près au milieu pour réduire la vitesse des automobiles. Elle est provisoire, mais sans doute pour quelques temps.

Des questions ont été ensuite posées concernant la rue Notre Dame et sa dangerosité. Cette question sera revue attentivement avec la municipalité.

f) Un sentier des peintres et des écrivains

Un projet envisagé par l'association d'un sentier des peintres et des écrivains. Un certain nombre d'écrivains et de peintres célèbres ont séjourné à Sainte Marie. Il y a de quoi enrichir des spots de culture en se promenant et en découvrant des richesses culturelles de notre territoire. C'est une idée que nous allons soumettre à la Mairie et qui pourra être relayée au niveau de l'agglomération puisque d'autres communes ont eu également des visiteurs de marque.

g) Protection du patrimoine.

Nous vivons dans une très belle station balnéaire riche d'un patrimoine exceptionnel. Un site récemment créé relaie un ensemble d'infos sur le patrimoine balnéaire. Il suffit de taper « patrimoine balnéaire »

Chacun y voit les choses à sa façon, certains sont archi-protecteurs de ce patrimoine qu'ils veulent voir figé. Les membres du conseil d'administration ont une vision différente. Un patrimoine ça vit, c'est comme un arbre, on le plante, il grandit et un jour il disparaît. Le patrimoine architectural n'est parti de rien : une lande initiale. Le bourg de Sainte Marie c'était, au début du 19^{ème} siècle, une lande avec quelques vignes, une église, une abbaye. C'est seulement vers 1850, que quelques très belles premières demeures furent édifiées jusqu'à ce jour. Des arbres ont été plantés par des hommes et des femmes qui nous ont précédés. Ce ne sont pas des plants naturels arrivés sur nos côtes par miracle. Ce sont ces

aménagements successifs des générations précédentes qui ont créé notre patrimoine qu'il y a bien entendu lieu de protéger, mais en le laissant vivre, évoluer. S'il faut prendre en compte cette richesse patrimoniale, il faut aussi tenir compte des contraintes qu'elle fait peser sur des familles qui n'ont pas forcément les ressources de leurs prédécesseurs et ont des difficultés pour entretenir ces très belles maisons. Nous ne voulons pas rentrer dans le cercle du privé. Notre position est de ne pas avoir une idée drastique sur une protection à tous crins qui obligerait certains à avoir des règles qui s'imposeraient à leur patrimoine alors qu'ils nous en font déjà profiter, au moins visuellement.

Voilà notre position partagée par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

h) Plage Montbeau, surveillance de la corniche

Les rambardes et rampes d'escaliers d'accès à la plage Montbeau ont été réparées et il faudra réfléchir dans l'avenir à un réaménagement de cette plage avec la corniche qui s'effrite jusqu'à la plage des Grandes Vallées, notamment près des premières marches des escaliers d'accès. Nous effectuons une surveillance de cette dégradation et le rôle de l'association est notamment de les signaler à la Mairie et aux services techniques. Si vous constatez des choses anormales ou une érosion entraînant un danger, n'hésitez pas à nous en informer, cela permettra d'avancer plus vite et d'anticiper, peut-être les problèmes.

MERCI A TOUS

Pour terminer je tenais à remercier en cette période difficile tous ceux qui ont fait que la vie reste vivable, merci aux maîtresses d'école, merci aux professeurs des collèges et des lycées, merci à toutes les personnes qui travaillent pour que les autres ne manquent de rien, merci à tous les soignants de lutter chaque jour, merci à ceux qui distribuent les journaux le matin, merci aux éboueurs qui ont fait un travail formidable sans jamais rien demander, merci à tous les invisibles de la société qui font un boulot pas facile, merci à toutes ces personnes et merci à vous toutes et tous.

Un dernier rappel, le port du masque est obligatoire mais le port du sourire ne l'est pas moins.

Merci.

